

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pièces de rechanges pour le Leopard	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-137527/A	Date 2013-05-14
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-137527	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BL-294-23768	
File No. - N° de dossier 294bl.W8486-137527	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-06-25	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input checked="" type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chor, Efim	Buyer Id - Id de l'acheteur 294bl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4897 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0648
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Armoured Vehicles - Life Extension/Prolongation de vie,
véhicules blindés
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage Phase III 6C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée Specified herein - Précisé dans les présentes	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5330-12-368-6827 JOINTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300519-189800.010.0	W248A	W1941	11	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
2	NSN - NNO: 1015-12-177-3078 CÂBLE ÉLECTRIQUE, USAGE SPÉCIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-066116.000.0	WB941	W1941	2	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
3	NSN - NNO: 5330-01-287-7347 ENSEMBLE DE GARNITURES P/N: S55014-0280-46-208-7377 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 09257	WB941	W1941	20	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
4	NSN - NNO: 1015-12-339-6628 COMMUTATEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500255-740800.000.0	WB941	W1941	2	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 5331-12-326-8304 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2480 Part No. - N° de la partie: OR100X4-70FPM/576	WB941	W1941	49	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
6	NSN - NNO: 5305-12-318-6158 VIS, CORPS RÉDUIT EXTERNE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300285-187000.004.0	W248A	W1941	28	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
7	NSN - NNO: 5330-12-313-7135 ENSEMBLE JOINT D'ÉTANCHÉITÉ ET JOI NT MOULÉ NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 8735860318	W248A	W1941	12	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
8	NSN - NNO: 5930-12-309-6340 INTERRUPTEUR À BOUTON-POUSSOIR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1510 Part No. - N° de la partie: 24.11.00	W248A	W1941	6	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
9	NSN - NNO: 5315-12-367-3110 AXE, LISSE, À TÊTE N/P: ISO2341-B-16X90X71-ST-A2P NSCM/CAGE - COF/CAGE: I9008 Part No. - N° de la partie: ISO2341-B-16X90X71-S	WB941	W1941	80	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
10	NSN - NNO: 5310-12-307-3422 ÉCROU, HEXAGONAL, AUTOFREINÉ NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN985-M24X2-8-A2P	WB941	W1941	342	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
11	NSN - NNO: 5310-12-307-3422 ÉCROU, HEXAGONAL, AUTOFREINÉ NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN985-M24X2-8-A2P	W248A	W1941	160	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
12	NSN - NNO: 5935-12-307-1277 CONNECTEUR ÉLECTRIQUE, EMBASE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2117 Part No. - N° de la partie: 0607060361	W248A	W1941	10	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 5340-12-304-7470 SUPPORT ÉLASTIQUE, USAGE GÉNÉRAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2311 Part No. - N° de la partie: 2300109-250000.038.0	W248A	W1941	80	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
14	NSN - NNO: 5315-12-302-7501 AXE, LISSE, À TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-187000.008.0	W248A	W1941	60	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
15	NSN - NNO: 5340-12-384-6753 ORGANE DE FERMETURE, CYLINDRIQUE, À RESSORT - NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0488 Part No. - N° de la partie: GN514-6-AK	WB941	W1941	30	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
16	NSN - NNO: 5330-12-198-2333 JOINTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-034100.009.0	W248A	W1941	12	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
17	NSN - NNO: 5342-12-197-4127 RENFORT, MÉCANIQUE, SURFACE SOUPLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-030000.041.0	W248A	W1941	4	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
18	NSN - NNO: 5140-12-194-1067 COFFRE, TROUSSE À OUTILS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2360-265000.00.0	WB941	W1941	10	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
19	NSN - NNO: 5330-12-191-6388 JOINTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0786 Part No. - N° de la partie: PH03.28	W248A	W1941	20	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
20	NSN - NNO: 5330-12-188-8660 JOINTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8081 Part No. - N° de la partie: KN12-50X59X2	W248A	W1941	20	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
21	NSN - NNO: 5315-12-188-7300 GOUPILLE À ÉPAULEMENT SANS TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-186310.002.0	W248A	W1941	4	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
22	NSN - NNO: 5315-12-188-0887 GOUPILLE À RAINURE À TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-140200.011.0	W248A	W1941	6	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
23	NSN - NNO: 5930-12-186-1092 INTERRUPTEUR, THERMOSTATIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1993 Part No. - N° de la partie: 354.902	W248A	W1941	7	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
24	NSN - NNO: 5340-12-185-6139 PARE-CHOCS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-034100.008.0	W248A	W1941	20	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
25	NSN - NNO: 5310-12-182-0401 RONDELLE, CONCAVE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-180000.033.0	W248A	W1941	30	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
26	NSN - NNO: 5340-12-178-4147 PARE-CHOCS NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3199 Part No. - N° de la partie: 2300109-034200.001.0	WB941	W1941	20	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
27	NSN - NNO: 5330-12-178-2397 JOINTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-186140.001.0	W248A	W1941	15	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
28	NSN - NNO: 5930-12-159-7972 CONTACTEUR, MANOMÉTRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0551 Part No. - N° de la partie: 5818-01-08.00	WB941	W1941	5	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
29	NSN - NNO: 5315-12-156-4401 GOUPIILLE FENDUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 56161 Part No. - N° de la partie: 11076683	WB941	W1941	45	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
31	NSN - NNO: 5120-12-126-3168 CLÉ à ERGOTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1098 Part No. - N° de la partie: 8562-10	WB941	W1941	3	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
32	NSN - NNO: 1015-12-339-6628 COMMUTATEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500255-740800.000.0	WB941	W1941	5	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
33	NSN - NNO: 1015-12-339-6628 COMMUTATEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500255-740800.000.0	W248A	W1941	2	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
34	NSN - NNO: 5340-12-318-4101 FIXATIONS À BATTANTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300285-187000.002.0	W248A	W1941	18	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
35	NSN - NNO: 5355-12-188-3263 POIGNÉE N/P: 278M5, M.ANS. PF31SCHWARZ NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3518	W248A	W1941	10	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
36	NSN - NNO: 5315-12-188-0887 GOUPILLE À RAINURE À TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-140200.011.0	WB941	W1941	10	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
37	NSN - NNO: 5315-12-187-4652 GOUPILLE À RAINURE À TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-140200.012.0	WB941	W1941	47	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
38	NSN - NNO: 5930-12-186-1092 INTERRUPTEUR, THERMOSTATIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1993 Part No. - N° de la partie: 354.902	W248A	W1941	6	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
39	NSN - NNO: 5120-12-184-4685 MANCE, RALLONGE, CLÉ NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-970125-000-0	WB941	W1941	2	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
40	NSN - NNO: 1015-12-177-4555 CÂBLE ÉLECTRIQUE, USAGE SPÉCIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-066148.000.0	WB941	W1941	5	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
41	NSN - NNO: 5925-12-177-1165 DISJONCTEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8885 Part No. - N° de la partie: 449-K-H-FN-500A	W248A	W1941	4	chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
42	NSN - NNO: 5935-12-171-4344 DOUILLE, BRANCHEMENTS DE COMPOSANTS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8218 Part No. - N° de la partie: 0022280000	W248A	W1941	40	chaque	XXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	
43	NSN - NNO: 2510-12-325-8080 AILE DE ROUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300348-187410.000.0	WB941	W1941	8	chaque	XXXXXXXXXXXXX	\$		ci-inclus	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Note à l'intention des soumissionnaires
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Instruction pour la soumission des prix
7. Livraison
8. Description et traçabilité
9. Assurance de la traçabilité du code otan des fabricants (COF)
10. Fournisseurs Étrangers (TPS/TVH)

PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Attestations
4. Attestations préalables à l'attribution du contrat
5. Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat
6. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

PARTIE 4 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SECTION A - ADMINISTRATION

- A1. Exigences relatives à la sécurité
- A2. Responsables
- A3. Clauses et conditions uniformisées
- A4. Attestations
- A5. Lois applicables
- A6. Contrat de défense
- A7. Ordre de priorité des documents

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-137527/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

294bl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-137527

File No. - N° du dossier

294blW8486-137527

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SECTION B - BESOINS

- B1. Besoin
- B2. Matériel
- B3. Durée du contrat
- B4. Clauses du guide des CCUA
- B5. Préparation pour la livraison
- B6. Expédition au canada -MDN - livraison au point d'origine
- B6. Expédition à l'étranger - MDN - livraison au point d'origine
- B7. Documents de sortie - distribution

SECTION C - FINANCE

- C1. Paiement
- C2. Instructions relatives à la facturation

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives À la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-eng.jsp>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

1.1 Le document 2003 (2012/11/19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.2 Clauses du guide des CCUA

A9130T	2005/05/16	Programme des marchandises contrôlées (Articles 002, 004, 032, 033, 040)
B1000T	2007/11/30	Condition du matériel
B3000T	2006/06/16	Produits équivalents
C3011T	2010/01/11	Fluctuation du taux de change

2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Base de paiement

6.1 Entrepreneur établi au Canada

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens compris et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur *) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: _____

* Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.

6.2 Entrepreneur établi à l'étranger

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens et la (TPS) ou la (TVH) exclus, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur **) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: _____

** Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.

6.3 Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

7. Livraison

La livraison est requise le plus tôt possible. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer leur meilleure date de livraison offerte aux pages "Détails de l'article", sous la colonne "livraison offerte".

8. Description et traçabilité

- a) La description des articles d'approvisionnement peut être faite sous forme abrégée. La description complète est du domaine public. Le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) peut comprendre un ou des numéros de pièce en plus de celui qui est indiqué dans la description d'un article. Il incombe au soumissionnaire de se reporter au NNO puis de déterminer tout autre numéro de pièce qui peut répondre aux exigences du NNO. Les numéros de pièces avec un code CCR/CVR 5-9, 6-9 OU D-9 ne sont pas des numéros de pièces acceptables.
- b) Traçabilité - Les articles offerts ne doivent pas être identifiés comme étant produits par un Code de l'OTAN des Fabricants (COF) à moins qu'ils soient produits par ce fabricant ou par son fabricant/fournisseur attribué. C'est la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que lui-même et/ou son fournisseur soient légalement autorisés à fabriquer les pièces qui nous sont offertes.

9. Assurance de la traçabilité du code OTAN des fabricants (COF)

Dans le cadre de la présente demande de soumissions, les COF précisés (il peut y en avoir un ou plusieurs) désignent les seuls fournisseurs approuvés pour les numéros de pièce correspondants.

Lorsque le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés, il ne devra offrir que le matériel correspondant aux COF précisés pourvu que les numéros des pièces figurent dans des documents prouvant qu'elles proviennent directement de fournisseurs approuvés par l'OTAN.

Advenant que le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés et qu'il ne peut pas prouver qu'elles proviennent directement du fournisseur approuvé ou que les numéros de pièces fournies n'ont pas été autorisées, par écrit, par le fournisseur approuvé, le soumissionnaire devra désigner l'autre fabricant des pièces correspondant aux numéros, sans mentionner le COF.

Les articles fournis dans le cadre du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer qu'un article provient directement du fabricant désigné par le code OTAN spécifié pour cet article ou qu'un article a été fourni avec l'autorisation écrite de ce fabricant, le Canada pourra prendre les mesures suivantes :

- a) soit résilier le contrat pour défaut d'exécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de ce dernier et exiger de l'entrepreneur le remboursement immédiat des coûts de réapprovisionnement et des autres coûts engagés par le Canada, y compris les coûts supplémentaires liés à la production accélérée des articles de remplacement;
- b) soit conserver l'article et exiger de l'entrepreneur le paiement immédiat d'un montant correspondant à la différence entre les coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, tels que calculés par le Canada, et les coûts qui, de l'avis du Canada, auraient été engagés par l'entrepreneur s'il avait obtenu et fourni un article en tout point identique à celui commandé par le Canada aux termes du présent contrat.

10. Fournisseurs Étrangers (TPS/TVH)

Les fournisseurs étrangers sont priés de noter que l'enregistrement pour la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) est requis auprès de l'Agence du revenu du Canada, de façon à facturer la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH). Tous les contrats adjugés à des fournisseurs étrangers n'inclueront pas la TPS/TVH.

PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION, MÉTHODE DE SÉLECTION ET ATTESTATION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

2. Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :

1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce ou substitut/équivalent)
2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP

Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires seront éliminées. Parmi les soumissions répondant à ces exigences, le prix le plus bas par article sera le facteur déterminant dans l'attribution du contrat.

Pour fin d'évaluation, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollar canadien aux taux d'échange de la Banque du Canada applicable à la fermeture de la demande de proposition.

3. Attestations

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

4. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie ou fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5. Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

6. Programme de contrats fédéraux - Attestation

6.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral ou-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC. <http://www.hrsdc.gc.ca/eng/labour/equality/fcp/index.shtml>

Signature du représentant autorisé : _____.

PARTIE 4 – CLAUSES DU CONTRAT

SECTION A - ADMINISTRATION

A1. Exigences relatives À la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

A2. Responsables

2.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Efim Chor
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Secteur des projets de défense et des grands projets
Place du Portage, Phase III, 6C1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-4897
Télécopieur : (819) 956-0648
Courriel : Efim.Chor@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

2.2 Représentants de l'entrepreneur

Pour les renseignements généraux :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Pour le suivi de la livraison :

Nom : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____

A3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSG: <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-eng.jsp>.

3.1 Conditions générales

2010A (2013/04/25), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
 s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

A4. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

A5. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

A6. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté

ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la protection de la défense.

A7. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2013/04/25), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur datée du _____.

SECTION B - BESOINS

B1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

B2. Matériel

2.1 Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et/ou du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

B3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ .
(Le fournisseur doit aviser l'autorité contractuelles s'il ne peut pas livrer les articles dans les ou la date(s) spécifiée dans le contrat.)

B4. Clauses du guide des CCUA

D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)
D5510C	2012/07/16	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D5515C	2010/01/11	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
D5606C	2012/07/16	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D5605C	2010/01/11	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis
D5604C	2008/12/12	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger
D6010C	2007/11/30	Palettisation
D2025C	2008/12/12	Matériaux d'emballage en bois

B5. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles en quantités de un (1) par emballage.

B6. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur établissement de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel: ILHQOttawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - (a) le numéro du contrat;
 - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - (c) la description de chaque article;
 - (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);

-
- (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

B6. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur établissement de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur

ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

- (a) Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

- (b) Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)
Téléphone : 011-44-1895-613023,
011-44-1895-613024, ou
Télécopieur : 011-44-1895-613047
Courriel : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire «Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à:
CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca.

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers " Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ". L'entrepreneur doit respecter les exigences de " HMCE " en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section " Export Declaration " dans les " NES ", indiquant clairement le numéro " Declaration Unique Consignment Reference Number ", doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. " HMCE " autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

OU

- (c) Logistique intégrée de l'Europe (LIE)
Téléphone : +49-(0)-2451-717199 ou 717200
Télécopieur : +49-(0)-2451-717189
Courriel : ILEA@forces.gc.ca

-
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- a) le numéro du contrat;
 - b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c) la description de chaque article;
 - d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CII, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
 - i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

B7. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a) exemplaire 1 : envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b) exemplaires 2 et 3 : avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c) exemplaire 4 : à l'autorité contractante;
- d) exemplaire 5 : au responsable autorisé de la demande

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2

À l'attention de : à déterminer

- e) exemplaire 6 : au représentant de l'assurance de la qualité;
- f) exemplaire 7 : à l'entrepreneur;

g) exemplaire 8 : pour les entrepreneurs non-canadiens :

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
Courriel :ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque : Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux
aéronefs, les exemplaires 2, 3, 4 et 5 ne sont pas requis et
peuvent être détruits.

SECTION C - FINANCE

C1. Paiement

1.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix d'unité ferme comme détaillé à la page de "Détail de l'article". Les droits de douane sont exclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

1.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2610C	2007/11/30	Droits de douane - MDN est l'importateur
C2608C	2012/07/16	Documentation des douanes canadiennes
C6000C	2011/05/16	Limite de prix
C2801C	2011/05/16	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada
C2800C	2013/01/28	Cote de priorité
D0050C	2007/05/25	Certificat d'utilisateur final

C2. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne).

1.1 Items livrés à Montreal

Les exemplaires des factures doivent être répartis comme suit :

- a) l'original et un exemplaire au consignataire;
- b) un (1) exemplaire à :

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux
 Direction générale des Approvisionnements
 Secteur des projets de défense & des Grands Projets

Place du Portage, Phase III, 6C1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Efim Chor

c) un (1) exemplaire au :

Quartier général de la Défense nationale
Immeuble Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de: à déterminer

2. Le Canada ne paiera les factures que si elles sont satisfaisantes et justifiées en bonne et due forme par les documents d'autorisation précisés et tous les autres documents exigés dans le contrat.
3. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de factures avant :
 - a) l'expédition des biens auxquels elles se rapportent;
 - b) la présentation d'une demande d'expédition au Canada.